

NOTE D'INFORMATION

COVID-19 – PROTOCOLE DE REPRISE D'ACTIVITE LORS DES ESSAIS SUR LES CENTRES

Auteur : Juliette Millies Date de publication : ../../2020 Version 2 : 06/07/2020

Ce document décrit les mesures à suivre lors de la reprise d'activité dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 et conformément aux instructions du gouvernement connues à ce jour.

Gesip a mis en œuvre son plan de reprise d'activité à compter du 11 mai 2020. Ce plan prévoit des mesures de prévention et d'adaptation pour tenir compte des changements de circonstances liées à la crise sanitaire actuelle et afin de préserver la santé et la sécurité de tous les salariés.

Champs d'application : ces consignes s'appliquent lors des essais sur les centres. La présence des clients n'est pas autorisée lors des essais.

Sources:

- Ministère du Travail (2020) :
 - Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus ?
 - Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés.
 - Vestiaires, locaux sociaux, et locaux fumeurs : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?
 - Entretien des locaux de travail par un prestataire extérieur (hors secteur sanitaire) : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?
- Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés (FEP) (2020) :
 - Continuité de l'activité, propreté et mesures de prévention
- Site du Gouvernement (2020) :
 - Infos Coronavirus
- > INRS (2020):
 - COVID-19 et prévention en entreprise



Sommaire

1)	Les risques de transmission du Covid-19	4
2)	Comportements essentiels à adopter	4
3)	Règles essentielles pour le respect des consignes	5
4)	Mesures barrières essentielles à respecter impérativement	5
5)	Règles de conduites	6
6)	Evacuation des locaux lors d'une situation d'urgence	7
7)	Utilisation des vestiaires	8
8)	Utilisation des douches et des sanitaires	8
9)	Gestion d'une personne symptomatique	9
10)	Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail	10
11)	Logistique, restauration, hébergement	10



- ANNEXE 1 Règles du port de masque
- ANNEXE 2 Technique d'enfilage et de retrait des gants
- **ANNEXE 3** Numéro vert accessible en permanence pour répondre aux questions
- **ANNEXE 4** Lexique / Définitions
- **ANNEXE 5** Coronavirus, pour se protéger et protéger les autres
- ANNEXE 6 Coronavirus, ce qu'il faut savoir
- ANNEXE 7 Recommandations du ministère de la santé
- ANNEXE 8 Comportement à adopter en dehors du travail
- **ANNEXE 9** Friction hydro-alcoolique / lavage des mains
- **ANNEXE 10** BioEx Cleaner : fiche de données sécurités
- **ANNEXE 11 –** OSIRIS : Rappel des consignes pour limiter la propagation du Coronavirus (et mise à jour des consignes)
- **ANNEXE 12 –** Mesures barrières à appliquer sur les centres
- **ANNEXE 13** Règles d'hygiène et de sécurité des hôtels
- **ANNEXE 14 –** Prise en charge d'une personne symptomatique dans l'entreprise



Les salariés, détachés, vacataires, et consultants devront signer le formulaire Covid-19 d'engagement.

1) Les risques de transmission du Covid-19

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :

 Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

• Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre de quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

2) Comportements essentiels à adopter

- Restez chez vous en cas de symptômes et contactez votre médecin traitant.
- En cas d'urgence respiratoire contactez le 15 ou envoyez un SMS au 114 (pour les sourds et malentendants).
- Avertir ou faire avertir le service Administratif de Gesip de son absence en indiquant si l'absence est liée au COVID-19.
- Se référer aux critères de vulnérabilité du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour identifier si l'état de santé de certaines personnes conduit à les considérer comme présentant un risque de développer une forme sévère de maladie.
- Appliquer dans les locaux Gesip la totalité des dispositions de sécurité et de santé demandées par Gesip.



3) Règles essentielles pour le respect des consignes

- S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes : solutions hydro-alcoolique pour les mains, kit de nettoyage (savon, papier pour se sécher les mains...)
- Vérifier le nettoyage régulier des locaux selon le plan de nettoyage définis avec CNPP et OSIRIS (mise en place d'une feuille de passage).
 En plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage une fois par jour devra être effectué des surfaces en contact avec les mains (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de porte, toilettes,...)
- Vérifier la présence de savons, papiers pour se sécher les mains, gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes.
- Procéder à des retours et des partages d'expérience des aléas de la journée pour adapter les procédures et mesures initialement prévues.
- Faites porter une attention particulière au nettoyage des points de contact (poignées, boutons, rambardes, containers, poubelles...).
- Pendant toute la pandémie, ne transvasez plus le contenu d'une poubelle d'un contenant à l'autre, mais retirez et évacuez tout sac usagé.

4) Mesures barrières essentielles à respecter impérativement

- Se laver les mains très régulièrement à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA). Se sécher les mains uniquement avec des lingettes papier jetables.
- o Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher et le jeter aussitôt.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable.
- Saluer sans se serrer la main, proscrire les embrassades et les accolades.
- Utiliser des masques Annexe 1 « Règles du port de masque ». Le port de masque ne dispense pas du respect de la distanciation sociale et de l'hygiène des mains.
- Respecter la règle de distanciation sociale d'un mètre au minimum.
 Cette règle devra également être respectée en cas d'usage des transports en commun pour les déplacements du salarié. Un lavage des mains devra être réalisé en plus obligatoire à l'arrivée sur le site.
- o Limiter le covoiturage ou les transports en commun.



- Aménager les vestiaires afin de respecter les mesures barrières.
- Désinfecter régulièrement le poste de travail, les objets manipulés et les surfaces.
- Limiter le prêt de matériel (ex : pas d'échange de stylo ou de téléphone).
- o Aérer les espaces de travail, toutes les 3 heures, pendant 15 minutes.
- o Bloquer toutes les portes en position ouverte, lorsque cela est possible.
- Ne porter des gants que lorsque c'est strictement nécessaire dans les consignes Gesip (ils donnent un faux sentiment de protection et peuvent devenir eux-mêmes des vecteurs de transmission). Annexe 2 « Technique d'enfilage et de retrait des gants ».

5) Règles de conduites

- Pour le centre de Vernon, toutes les personnes externes à CNPP visiteurs, clients, stagiaires et prestataires devront se présenter soit au poste de garde du Plateau Technique, soit à l'accueil au Siège ou à l'accueil de l'Hôtel du Mont Vernon afin de permettre l'enregistrement systématique des entrées et afin de prendre connaissance des consignes, de s'engager à les respecter et de signer l'attestation sur l'honneur comme quoi la personne ne présente pas de symptômes caractéristiques du COVID-19.
- Le covoiturage sur les trajets domicile lieu de travail n'est pas autorisé par Gesip, sauf avec une personne membre de la cellule familiale du domicile et à la seule condition que le salarié Gesip porte un masque dans la voiture.
- Les salariés Gesip devront prendre leur température à leur arrivée sur le site avec l'utilisation de gants.
- o Pas de présence des clients pendant les essais.
- Proposer au client de filmer les essais (à condition que cela soit possible techniquement et en sécurité avec du matériel vidéo disponible) ou la transmission d'un film après les essais.
- o Respecter les mesures de distanciation sociales lors des essais.
- Utiliser des gants (nitriles, vinyles...) lors de la manipulation d'objets –
 Annexe 2 « Technique d'enfilage et de retrait des gants ».
- L'usage de la fontaine à eau et de la machine à café sont interdits. Une affiche devra mentionner que leur usage n'est pas autorisé.
- Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'une personne se trouve seule dans un bureau ou dans une salle de réunion. En contrepartie, obligation de marquer l'arrêt avant de rentrer dans une salle pour laisser à la personne présente le temps de mettre son masque.
- Le changement des masques fournis au personnel Gesip devra se faire aussi souvent que nécessaire et au minimum 3 fois par jour.
- Sur la zone essais, Il pourra être permis de remonter la visière et ne pas protéger la bouche et le nez à la condition qu'une distance de 2 m soit effective entre les personnes. Sinon, les mesures barrières avec la cagoule remontée au-dessus de la bouche et du nez ainsi que les lunettes de protection abaissées devront être appliquées. Lors des essais et pour des raisons de sécurité face au feu, la cagoule devra



parfaitement protéger le cou et dans ce cas ne pas couvrir la bouche et le nez. La visière du casque sera également utilisée pendant les essais.

- Procéder à un nettoyage du matériel manipulé lors des essais avec un produit désinfectant (type BioEx Cleaner).
- Prévoir une surface de 4m² par personne dans les salles. L'effectif maximum dans les salles devra être calculé en fonction de la surface disponible au sol et du ratio de 4m² par personne pour déterminer le nombre de personne maximum par salle.
- Dans le cadre des réunions destinées aux essais, il faudra aussi tenir compte des règles de distanciation sociale d'un mètre.
- o Lors de l'utilisation des camionnettes et véhicules sur les centres :
 - usage de gants (nitriles, vinyles ...) lors de la prise en main du véhicule et pour les opérations de nettoyage
 - aération du véhicule avec ouverture des portes et du coffre avant de pénétrer dans le véhicule
 - passage obligatoire d'une lingette désinfectante sur les poignées de porte, volant, boitier de vitesse, boutons
 - l'utilisation de la fonction recyclage de l'air de l'habitacle est proscrite
 - après la prise de carburant utiliser, si possible, des gants et nettoyage obligatoire des mains avant de reprendre le véhicule.
- Des marquages au sol seront disposés aux zones fumeurs afin de garder les distances de sécurité d'un mètre minimum.

6) Evacuation des locaux lors d'une situation d'urgence

Consignes à respecter et à faire respecter lors de l'évacuation des locaux :

- Mettre en application la procédure standard d'évacuation des locaux et se rendre au point de rassemblement.
- Pour le centre de Vernon, en fonction de la situation, et par ordre de priorité :
 - Selon le lieu de l'événement, l'évacuation de la **salle 3** pourra se faire :
 - 1 soit par le couloir principal et par l'entrée principale (*point de rassemblement parking Gesip*)
 - 2 soit par l'issue de secours présente dans la salle (*point de rassemblement terrain exercice CNPP*)
 - 3 soit par le couloir principal, puis par l'escalier sur la gauche, puis par la porte de sortie en bas et en face de l'escalier (*point de rassemblement terrain exercice CNPP*)
 - Selon le lieu de l'événement, l'évacuation de la **salle 1** et de la **salle 2** pourra se faire :
 - 1 soit par le couloir principal et par l'entrée principale (*point de rassemblement parking Gesip*)
 - 2 soit par le couloir principal, puis par l'escalier, puis par la porte de



sortie en bas et en face de l'escalier (point de rassemblement terrain exercice CNPP)

- 3 soit par les fenêtres de la salle (niveau du sol) (*point de rassemblement terrain exercice CNPP*).
- Chaque personne présente dans les locaux, devant théoriquement porter un masque, doit le garder pendant l'évacuation.
- En cas de non-port du masque, il est interdit de retourner dans les locaux pour aller en récupérer un.
- Une fois en sécurité au point de rassemblement, toutes les personnes présentes devront garder une distanciation de 1 mètre et respecter les gestes barrières.

7) Utilisation des vestiaires

- Respecter le marquage de distanciation d'un mètre sur le sol dans le couloir d'accès au vestiaire.
- o Respecter le circuit de circulation.
- Passer dans le pédiluve pour nettoyer et désinfecter les bottes avant d'entrer dans les locaux.
- Se laver les mains avant la mise des équipements tels que gants et masques, et après leur retrait.
- Restituer les EPI et des vêtements à la sortie du vestiaire dans un bac prévu à cet effet.
- Nettoyer les robinets de douche avant leur utilisation avec les lingettes désinfectantes mises à disposition.

8) Utilisation des douches et des sanitaires

• Usage des douches :

- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes pour les utilisateurs pour nettoyage des robinets de douche avant leur utilisation.
- Mettre à disposition du savon.
- Après chaque douche, un entretien systématique de la cabine doit être réalisé par l'utilisateur au moyen d'un produit désinfectant virucide. Le produit sera pulvérisé sur les surfaces soit par l'usage de la centrale de désinfection, soit par un pulvérisateur à main mis à disposition dans les vestiaires.

Usage des sanitaires :

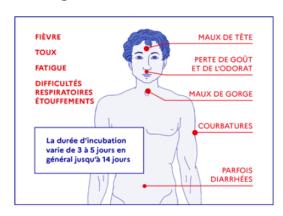
- o Condamner un urinoir sur deux (dans les WC).
- o Mettre à disposition des lingettes désinfectantes.
- Ne pas jeter les lingettes dans les toilettes. Une poubelle sera à disposition.
- Se laver les mains avant et après l'utilisation des sanitaires.



 Se sécher les mains uniquement avec du papier. L'utilisation des sèches mains électriques et de tissu non à usage unique est proscrite.

9) Gestion d'une personne symptomatique

• Les signes du Covid-19 :



En présence d'une personne symptomatique, la prise en charge repose sur : l'isolement, la protection et la recherche de signes de gravité.

• Si une personne est symptomatique (voir annexe 14) :

- Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée en appliquant immédiatement les gestes barrières. Garder une distance raisonnable avec lui (1 mètre) avec port d'un masque. Et lui fournir un masque.
- En l'absence de signe de gravité, contacter le numéro AlloCovid (0 806 800 540), ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.
- En cas de signe de gravité (ex : détresse respiratoire), appeler le service d'urgence du site.
 - Si le service d'urgence du site décide l'envoi des secours (SAMU téléphone 15), organiser l'accueil des secours et assurer vous que le service d'urgence du site reste avec la personne (en respectant la distance de 1 mètre) pour la surveiller le temps que la personne soit évacuée.

Si un test révèle un cas positif :

- Etablir une traçabilité immédiate avec toutes les personnes avec qui le salarié a été en contact (personnel Gesip, prestataires logistiques, hébergement, restaurant...).
- Informer le siège Gesip qui prendra contact avec les personnes individuellement le plus rapidement possible.



* Pour une personne qui se sent mal et qui ne présente pas les signes du Covid : on se réfère à la procédure normale de secours selon le centre.

10) Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail

- o Consignez la zone concernée par un balisage
- Demander un protocole de nettoyage auprès de CNPP ou OSIRIS avec la société de nettoyage prévoyant à minima un essuyage humide avec lavette jetable à usage unique imprégnée de solution désinfectante virucide selon EN14476 de toutes les surfaces des objets meublants, les points de contact, tels qu'ordinateur, écran, clavier, souris, imprimante, poignées de porte, de fenêtre, porte, télécommande de climatisation, plan de travail, tiroirs, portes d'armoires, parois verticales, siège, porte-manteau... (l'agent sera équipé d'une combinaison jetable ou blouse et de gants jetables ou de gants de ménage).
- Aérer la pièce quand c'est possible. Avant de nettoyer les surfaces de poste occupé par la personne malade, attendez au minimum 3 heures et de préférence jusqu'à la reprise de poste du lendemain, afin de réduire le risque d'exposition. Dans le cas contraire le port du masque est obligatoire.
- Le port d'un masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire, si la consigne ci-dessus a été respectée, en l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces (entretien des sols avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent désinfectant ou bandeau de lavage textile réutilisable après un cycle de lavage à 60° minimum).

• Protocole de décontamination CNPP pour les locaux de Vernon :

- En cas de suspicion de contamination au Covid-19, un traitement est réalisé par les services du CNPP au moyen d'un produit virucide diffuse sous forme d'aérosol dans l'espace à décontaminer.
- Une fois le produit utilisé, le local est condamné pendant une période de 12h afin de laisser le produit agir.
- Lors de la réouverture du local, celui-ci est ventilé avant sa réintégration.

11) Logistique, restauration, hébergement

• Restaurants d'entreprises :

 Les deux chefs de centres devront s'informer des règles prises par les restaurants d'entreprises (CNPP & OSIRIS).



 Les participants Gesip des essais devront se conformer et respecter les règles sanitaires prises par les restaurants d'entreprise et hôtels (annexe 13).

• Lors des pauses déjeuners dans la cuisine du centre de Vernon :

- o Respecter la règle de distanciation sociale de 1m.
- Ne pas manger face à face.
- Matérialiser sur les tables les emplacements pour manger avec 1m d'écart.
- o La fenêtre ou la porte devra rester ouverte pendant la prise des repas.
- Ne pas utiliser de couverts communs. Chacun vient avec ses propres couverts (y compris assiettes, verres ...).
- Faire sa vaisselle individuelle uniquement avec du produit vaisselle et en se lavant les mains. Ne pas utiliser de gants ou de serviette non à usage unique.
- Mettre du papier jetable à disposition.
- Utiliser du gel hydro-alcoolique pour le lavage des mains, et des lingettes désinfectantes pour les poignées de porte, poignée du microonde, réfrigérateur, robinet, table et chaise après utilisation
- Disposer une affiche à l'intérieur de la cuisine demandant de se laver les mains avant et après l'utilisation des équipements (micro-ondes, réfrigérateur, robinet, table et chaise après utilisation).

• Lors de la pause repas au self d'entreprise de Vernon (règles CNPP) :

- Le port du masque est obligatoire dans le self jusqu'à installation à table
- Des masques chirurgicaux seront disponibles à l'entrée du self pour ceux qui n'en disposent pas.
- Possibilité de commander et de retirer des plateaux repas (réservation avant 10h la veille), qui se fait par une zone séparée sans rentrer dans la zone self.



COVID-19 – REGLES DU PORT DE MASQUE

Pour être efficaces, les masques doivent être correctement utilisés.

Masque chirurgical



Friction des mains par solution hydro-alcoolique ou lavage à l'eau et au savon



Prenez le masque, le bord rigide vers le haut et marque ou face colorée à l'extérieur. Placez-le sur le visage en le tenant par les lacets supérieurs



Nouez les lacets supérieurs sur le haut de la tête, puis nouez les lacets inférieurs au niveau de la nuque. Ne pas tenir compte de cette étape si masque à élastique



Pincez le haut du masque sur la racine du nez



Abaissez **le bas du masque** sous le menton



À partir de cet instant ne portez plus les mains sur votre masque. Changez-le après quatre heures ou dès qu'il est mouillé



Avant retrait du masque, friction des mains par solution hydro-alcoolique ou à défaut lavage à l'eau et au savon



Ôtez le masque en veillant à ne toucher que les lacets/ élastiques. Détacher ceux du bas, puis ceux du haut



Jetez le masque dans une poubelle (DASRI ou filière disponible), puis lavez-vous les mains ou utilisez une solution hydro-alcoolique

Masque FFP

- Se laver les mains.
- Placer le masque sur le visage, la barrette nasale sur le nez.
- Tenir le masque et passer les élastiques derrière la tête sans les croiser.
- Pincer la barrette nasale avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez.
- Vérifier que le masque soit bien mis. Pour cela, il convient de contrôler l'étanchéité :
- Couvrir la surface filtrante du masque en utilisant une feuille plastique maintenue en place avec les deux mains.
- Inspirer : le masque doit s'écraser légèrement sur le visage.
- Si le masque ne se plaque pas, c'est qu'il n'est pas étanche et il faut le réajuster.
- Après plusieurs tentatives infructueuses, changer de modèle car il n'est inadapté
- Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec les mains.















Un masque FFP mal adapté ou mal ajusté ne protège pas plus qu'un masque chirurgical

Une barbe (même naissante) réduit l'étanchéité du masque au visage et diminue son efficacité globale

Retirer un masque

- Après usage, retirer le masque en saisissant par l'arrière les lanières ou les élastiques sans toucher la partie avant du masque.
- Les masques à usage unique doivent être jetés immédiatement après chaque utilisation dans une poubelle munie d'un sac plastique (de préférence avec couvercle et à commande non manuelle) car il n'est pas possible de les décontaminer.
- Se laver les mains ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique après retrait.

Durée d'utilisation des masques

- Un masque chirurgical est conçu pour un usage unique. Il doit être changé dès qu'il devient humide et au moins toutes les 4 heures.
- Un masque FFP retiré ne doit pas être réutilisé. La durée de port doit être conforme à la notice d'utilisation. Dans tous les cas, elle sera inférieure à 8 heures sur une seule journée.

Bien ajuster son MASQUE pour se protéger





Repérer le haut (barrette nasale).



Passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles.



Vérifier que le masque couvre bien le menton.



Ajuster le masque en pinçant la barrette sur le nez.



Tester l'étanchéité:
couvrir le masque
avec une feuille
en plastique et inspirer;
le masque doit se plaquer
sur le visage.

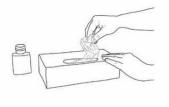


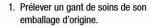
Après usage, retirer le masque par les élastiques.



COVID-19 – TECHNIQUE D'ENFILAGE ET DE RETRAIT DES GANTS

Comment enfiler des gants :







 Ne toucher qu'une surface limitée du gant correspondant au poignet (bord supérieur du gant).



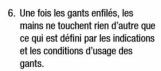
3. Enfiler le premier gant.



 Prélever un second gant avec la main non gantée et ne toucher qu'une surface limitée du second gant, correspondant au poignet.



5. Afin de ne pas toucher la peau de l'avantbras avec la main gantée, retourner la surface externe du gant à enfiler sur les doigts repliés de la main gantée, permettant ainsi d'enfiler le gant sur la seconde main.



Comment retirer des gants :



 Pincer un gant au niveau du poignet afin de le retirer sans toucher la peau de l'avant-bras, en le retournant sur la main, de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur.



 Tenir le gant retiré dans la main gantée et glisser les doigts de la main dégantée entre le gant et le poignet de l'autre main. Retourner le gant depuis l'intérieur sur la main de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur, tout en enveloppant le gant déjà retiré.

3. Jeter les gants usagés.

4. Pratiquer l'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique ou lavage au savon et à l'eau.



COVID-19 – NUMERO VERT ACCESSIBLE EN PERMANENCE POUR REPONDRE AUX QUESTIONS



9

EN CAS DE CONTAMINATION OU DE SUSPICION DE CONTAMINATION (principaux symptômes : fièvre et signes respiratoires de type, toux ou essoufflement), l'employeur doit :

- RENVOYER le salarié à son domicile pour qu'il appelle son médecin ;
- APPELER le 15 si les symptômes sont graves ;
- INFORMER les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié;
- INFORMER le client ;
- NETTOYER les espaces de travail du salarié concerné selon le protocole établi.

Il est recommandé à l'employeur d'associer si possible son service de santé au travail afin d'obtenir des recommandations au plus près de sa situation et de se rapprocher des représentants du personnel.



LEXIQUE / DÉFINITIONS

À consulter pour une meilleure lecture des protocoles d'intervention

FAIBLE PROBABILITÉ:

Pas de signalement de cas covid-19 (information via le client), locaux a priori non contaminés



FORTE PROBABILITÉ:

Signalement de cas de covid-19 (information via le client), locaux à priori contaminés



RÉGIE :

Intervention en présence d'usagers pouvant se trouver à proximité du salarié (exemple : entretien des sanitaires)

SURFACES HUMIDES:

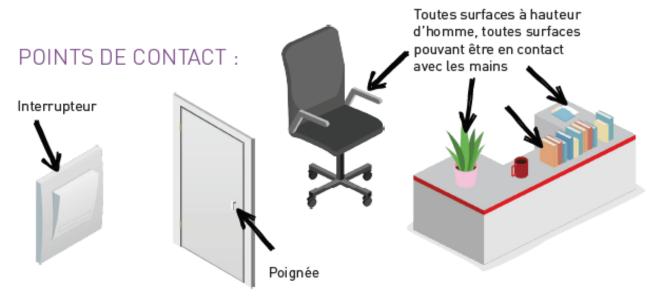
Il s'agit des surfaces disposant de point d'eau ou de point de rétention d'eau (lavabo, évier, douches, cuvettes, urinoirs...). L'INRS signale une durée de vie de 6 jours sur des surfaces humides.



SURFACES SÈCHES:

Il s'agit de toutes surfaces horizontales, verticales ou obliques, hors points d'eau (lavabo, évier, douches, cuvettes, urinoirs...) et de rétention d'eau (durée de vie probable du virus = 3h / Q/R Ministère du travail).







Afin de combattre la contamination, la désinfection des points de contacts doit s'opérer le plus régulièrement possible









COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Porter un masque chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000 (appel gratuit)









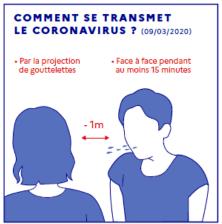


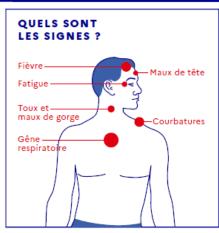




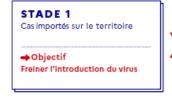




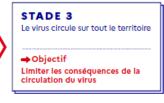




PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES











COVID-19 – RECOMMANDATIONS DU MINISTERE DE LA SANTE

Le ministère des Solidarités et de la Santé actualise ses recommandations régulièrement pour protéger votre santé et vous recommander les bons gestes à adopter face au Coronavirus COVID-19.

Quels sont les gestes barrières ?

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

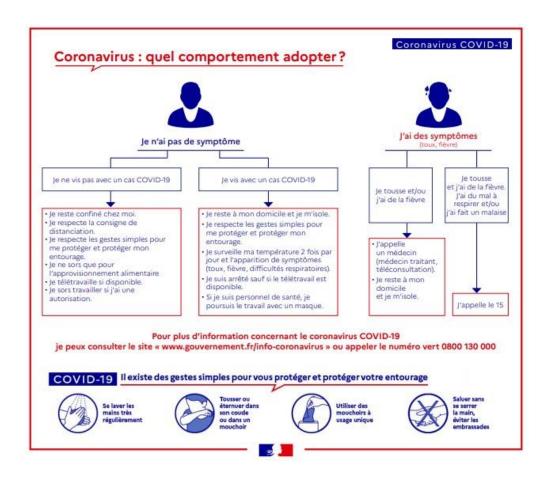
J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 :

- je reste à domicile,
- j'évite les contacts,
- j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

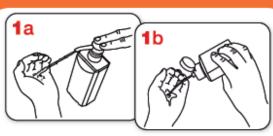
Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.



COVID-19 – COMPORTEMENT A ADOPTER EN DEHORS DU TRAVAIL



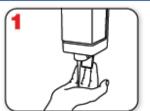
AVEC DU SAVON ET DE L'EAU



Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



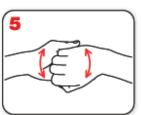
Mouiller les mains abondamment,



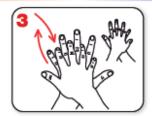
appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



Paume contre paume par mouvement de rotation,



les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains, opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,

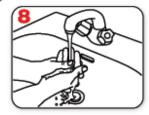


les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.

ANNEXE 9



Rincer les mains à l'eau,



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



fermer le robinet à l'aide de la serviette.



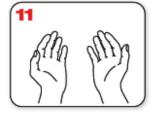
20-30 secondes



les mains sont prêtes pour le soin.



40-60 secondes



Les mains sont prêtes pour le soin.



L'OMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier les collaborateurs du service de Prévention et Contrôle de l'Infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.

Octobre 2006, version 1.





BIOEX CLEANER

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Selon 1907/2006/CE, Article 31

ANNEXE 10

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit BIOEX CLEANER

Utilisations recommandées Agent de nettoyage et de décontamination

Fournisseur BIO-EX SAS

Adresse 5 Chemin de Clape-Loup ■ 69280 Sainte Consorce ■ FRANCE

 ▲ Téléphone
 +33(0)4 74 70 23 81

 ▲ Télécopie
 +33(0)4 74 70 23 94

 ▲ E-mail
 contact@bio-ex.fr

Renseignements en cas d'urgence +33(0)1 45 42 59 59 (Orfila)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

ETIQUETAGE Pas de pictogramme

△ Phrases H Non dangereux

Phrases P P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des

yeux, du visage

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

PRÉPARATION

Nature chimique Solution aqueuse tensioactive

Composants présentant un danger AlkeneSulfonate [1-10%]

eye irrit 2, H319; skin irrit 2, H315

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau Rincer abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements souillés, puis

rincer à nouveau à l'eau

Contact avec les yeux
 Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien

écartées

Ingestion Rincer la bouche à l'eau. Appeler immédiatement un médecin

Inhalation
Si malaise, consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés Préparation extinctrice non inflammable

Dangers spécifiques Solution aqueuse ; ne présente pas de risque particulier en cas d'incendie

bio-ex s.a.s. ______ www.bio-ex.com



BIOEX CLEANER

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Selon 1907/2006/CE, Article 31

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles Porter une combinaison imperméable, des gants et des lunettes étanches

Précautions pour l'environnement Endiguer et contenir l'épandage

MÉTHODES DE NETTOYAGE

A Récupération Pomper le produit dans des récipients incassables et convenablement

étiquetés

Nettoyage / Décontamination Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION Ne nécessite pas de mesure technique particulière

STOCKAGE

Conditions de stockage
 Tenir dans un endroit tempéré

recommandées

Conditions d'emballage Produits en vrac : citernes en acier inoxydable ou en polyester armé ou en

acier revêtu époxy. Cuves en PE, PP

MATÉRIAUX D'EMBALLAGE

Recommandés
 Polyéthylène, Polypropylène, acier inoxydable

✓ Contre-indiqués
 ✓ Joints recommandés
 ✓ Viton, Kevlar, Teflon

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Protection des mains Gants PVC si manipulation en continu

✓ Protection des yeux
 ✓ Protection du corps
 ✓ Vêtements de travail

MOYENS COLLECTIFS D'URGENCE

Mesures d'hygiène NE PAS manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après

le travail

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT

 ▲ État physique
 Liquide

 ▲ Couleur / Odeur
 synthétique

 ▲ pH à 20°C
 7.0 – 8.0

 ▲ Point d'ébullition
 + 100 °C

Caractéristiques d'inflammabilité
 Ininflammable, non explosif, non comburant

Solubilité Totalement soluble dans l'eau

10.STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage

Réactions dangereuses Aucune dans les conditions d'utilisation prévisibles

bio-ex s.a.s. _____ www.bio-ex.com





BIOEX CLEANER

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Selon 1907/2006/CE, Article 31

11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë Non toxique

Effets locaux Non irritant pour les yeux et la peau à 1%

12.INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT

Biodégradation Le produit est facilement biodégradable

Moussant en cas de rejet dans l'eau

ÉCOTOXITÉ

Effets sur l'environnement aquatique Pas d'incidence prévisible après dilution

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

RÉSIDUS DU PRODUIT

Destruction / Elimination Ne pas rejeter le produit dans les cours d'eau

Le produit ne perturbe pas le fonctionnement des stations d'épuration après dilution. En cas de rejet à l'égout, il est conseillé de contrôler le débit pour

éviter la formation excessive de mousse

EMBALLAGES SOUILLÉS

Interdictions Ne pas abandonner les fûts dans la nature

Décontamination / Nettoyage Rincer à grande eau

Destruction / Elimination
 Prendre contact avec un collecteur d'emballages plastiques agréé

14.INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

✓ Voies terrestres - RID/ADR
 ✓ Voie maritime - OMI/IMDG
 ✓ Voie aérienne - OACI/IATA
 Non réglementé comme marchandise dangereuse
 Non réglementé comme marchandise dangereuse

15.INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Cette fiche de sécurité est rédigée conformément à la directive européenne 1907/2006/CE

Dir. 67/548/EEC (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Dir. 99/45/EEC (Classification, emballage et étiquetage des préparations

dangereuses)

Regulation (CE) n°1272/2008 (CLP)

16.AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H citées à la

rubrique 3

H315 : Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

bio-ex s.a.s. _

www.bio-ex.com







Le 2 avril 2020

Rappel des Consignes pour limiter la propagation du CORONAVIRUS

Le pic de l'épidémie Covid 19 est annoncé cette semaine et la semaine prochaine. Le confinement est prolongé jusqu'au 15 Avril par le Gouvernement.

La Direction vous demande de <u>respecter strictement les règles</u> <u>suivantes</u> :

5 GESTES BARRIERES



SE LAVER REGULIEREMENT LES MAINS PENDANT 30 SECONDES AVEC DE L'EAU ET DU SAVON OU UTILISER UN GEL OU UNE SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE



TOUSSER OU ETERNUER DANS SON COUDE



- MAINTENIR UNE DISTANCIATION PHYSIQUE D'AU MOINS 1 METRE
- SALUER SANS SE SERRER LA MAIN
- SUPPRIMER LES EMBRASSADES



UTILISER DES MOUCHOIRS A USAGE UNIQUE



PORTER UN MASQUE UNIQUEMENT LORSQU'ON EST FIEVREUX OU MALADE (masque mis à disposition dans les différents Services)





Nous vous rappelons les moyens mis à disposition à ce jour :



Gel ou solution hydro-alcoolique disponible auprès du Magasin Sécurité, F. Fructus et JC Rehs



Gants disponibles auprès de votre Responsable de Service



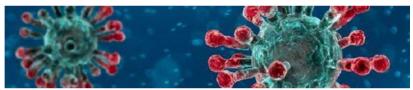
Masques disponibles auprès de votre Responsable de Service

Désinfection des locaux, salle de contrôle.... Contactez Monsieur PELLEGRIN au 06 16 32 40 95 ou <u>jpellegrin@gsf.fr</u>

Actions complémentaires :

⇒ Pas d'échange de stylos mais utilisation de stylos individuels
 ⇒ Lorsque cela est possible, passage de consignes à l'extérieur et à proximité de la salle de contrôle sauf pour les AMQ afin de minimiser le nombre de personnes en salle de contrôle





En cas d'état fiévreux, vous devez rester chez vous et contactez votre médecin traitant. Vous ne devez pas vous présenter sur la Plate-forme.

Si un état fiévreux se déclare durant la journée :

- Faites le 18 Plate-forme,
- Attendez les secours sur place,
- Ne surtout pas déplacer la victime de là où elle se trouve,
- La personne fiévreuse ne doit pas se rendre à l'infirmerie de sa propre initiative.

Cas particulier: POUR LES SALARIES EN CONTACT AVEC LES CHAUFFEURS, LIVREURS, VISITEURS - CONDUITE A TENIR -

- Lavez-vous les mains ou utilisez le gel hydro alcoolique
- Maintenir à distance d'au moins un mêtre toute personne extérieure non permanente au site
- Maintenir ces personnes dans leurs locaux dédiés
- Interdire l'accès dans les salles de contrôle aux personnes non autorisées par le Service
- En présence de symptômes (toux, sueurs, difficultés à respirer): isoler la personne, appeler le 18 interne selon la procédure OSIRIS. Donner le nom des personnes qui ont été en contact avec le malade à l'infirmier.

Votre coopération est essentielle dans le respect strict des consignes afin d'éviter la contamination de votre entourage.

L'ensemble de ces consignes pourront évoluer selon l'avancement de l'épidémie et selon les informations gouvernementales.

Pour + de renseignements https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus





Le 5 mai 2020

Mise à jour des consignes pour limiter la propagation du CORONAVIRUS

Une rupture du confinement est prévue le 11 mai prochain sauf informations contraires gouvernementales.

La Direction vous demande de <u>respecter strictement les règles</u> <u>suivantes</u> :

5 GESTES BARRIERES



MAINTENIR UNE DISTANCIATION PHYSIQUE D'AU MOINS 1 METRE 50

OU



PORTER UN MASQUE SANITAIRE



SE LAVER REGULIEREMENT LES MAINS PENDANT 30 SECONDES AVEC DE L'EAU ET DU SAVON OU UTILISER UN GEL OU UNE SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE



TOUSSER OU ETERNUER DANS SON COUDE



UTILISER DES MOUCHOIRS A USAGE UNIQUE



- SALUER SANS SE SERRER LA MAIN
- SUPPRIMER LES EMBRASSADES





Nous vous rappelons les moyens mis à votre disposition à ce jour au Magasin :

Approbation au préalable de votre Responsable de Service & J. Colletta









Solution hydro-alcoolique à privilégier

Solution rechargeable disponible au Magasin Sécurité

Gel ou solution

Gel (100 ml) Réf. SAP 1852441

Gants

Gants nitrile TouchNTuff 92-600 Réf. SAP (S) 1852492 - (M) 1852493 - (L) 1852494 - (XL) 1852495 Gants en nitrile AA-2020 Réf. SAP (6-7) 1852481 - (7-8) 1852483 - (8-9) 1852484

Masques

Masque MOLDEX FFP2 2405 avec soupape Réf. SAP 1015233
Masque MOLDEX FFP2 2495 avec soupape Réf. SAP 1852496
Masque filtrant HONEYWELL FFP3 Réf. SAP 1848741
Masque filtrant 3M FFP3 Réf. SAP 1852512
Masque d'hygiène type chirurgical Réf. SAP 1852491
Masque tissu DMD 9450 Réf. SAP 1852511
Masque tissu Réf. SAP 1852498
Ecran faciale Réf. SAP 1852471

Autres

Lingettes antiseptiques désinfectantes *Réf. SAP* 1120173 Spray désinfectant AAWYX Parfumé *Réf. SAP (750 ml)* 1852522 – (5 l) 1852525

Désinfection des locaux, salle de contrôle.... Contactez Joseph COLLETTA

Votre coopération est essentielle dans le respect strict des consignes afin d'éviter la contamination de votre entourage.

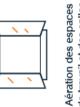
L'ensemble de ces consignes pourront évoluer selon l'avancement de l'épidémie et selon les informations gouvernementales.

Pour + de renseignements https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Mesures barrières à appliquer sur les centres













Limitation du prêt de matériel









serrage de mains Proscription des accolades et





des objets manipulés et Désinfection régulière des postes de travail, des surfaces de contacts







Interdiction de s'asseoir sur la place d'une autre personne



Prise de température

personnes, à chaque type de transports utilisés Adaptation du nombre de

> parties communes et toutes pièces à deux

personnes ou plus

obligatoire dans les

Port du masque



toucher le visage Eviter de se

Lavage régulier des mains avec du savon et séchage

> hydroalcoolique Utilisation du gel

Respect de la règle de

distanciation sociale

de 1 mètre

avec du papier jetable







locaux dès la déclaration d'un Désinfection renforcée des cas suspect ou avéré de Covid-19



de la remise d'objets



manipulation de colis ou lors



Utilisation de gants lors de la





Interdiction d'utiliser la fontaine à eau





la machine à café et



COVID-19 - Règles d'hygiène et de sécurité des hôtels

Hôtel Baryton

Afin de prendre soin de vous et d'assurer la protection de tous, nous avons renforcé et adapté nos **procédures de travail**. **Nos méthodes de nettoyage** des chambres et des espaces communs ont été repensées et adaptées à la situation actuelle. Nous tenons à vous apporter toutes les garanties sanitaires.

- Service de nettoyage: Pendant votre séjour, le nettoyage de votre chambre se fera sur demande uniquement afin de respecter les mesures sanitaires Anti COVID-19. Personne ne rentrera dans votre chambre. Du linge supplémentaire est à votre disposition sur simple demande à la réception (serviettes, draps de bain, tapis de bain, etc....)
- Suppression des objets non indispensables: Produits d'accueil, documentation, stylo, bloc note, ...
- **Moyens de protection des équipes :** Tout le matériel nécessaire a été mis à disposition des équipes ; masques de protection, gants de ménage jetables, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, ...
- Points de contact : Nettoyage et désinfection avec produits virucides de tous les points de contact dans les parties communes de l'hôtel mais aussi dans votre chambre et salle de bain

Conformément aux directives du gouvernement français, notre buffet petit-déjeuner est

Nous avons réorganisé notre offre petit-déjeuner avec soit la livraison en chambre sans contact ou formule petit-déjeuner à emporter.

Notre restaurant est fermé jusqu'à nouvel ordre alors nous avons créé un plateau repas froid en chambre avec des produits frais de saison accompagnée d'une ½ eau minérale.



Hôtel Mercure Vienne Chanas

Se protéger et protéger les autres

- Veiller à respecter la distanciation social,
- Désinfectez-vous régulièrement les mains avec de l'eau et du
- Éviter de toucher le desk d'accueil et les différentes parties de la réception.
- Suivre et respecter le marquage au
- Une personne à la fois dans l'ascenseur uniquement.
- Lors de votre départ, veuillez déposer votre clé de chambre dans la boîte prévue à cet effet,
- Nous vous recommandons d'utiliser la carte bancaire lors de votre règlement.



Organisation du séjour

Suite à la réglementation sanitaire, les objets non indispensables (le plateau de courtoisie ainsi que les produits du mini bar et le service blanchisserie) ont été supprimé de la chambre, mais ceux-ci sont disponibles à la réception.

Un soins particulier est porté à la désinfection de chaque chambre. Les recouches sont faites uniquement sur demande.

En cas de suspicion de maladie pendant votre séjour, veuillez contacter la réception depuis votre chambre qui vous communiquera la démarche à suivre.



VIENNE SUD CHANAS

« HEUREUX DE VOUS RETROUVER »



- Se protéger et protéger les autres
 - La restauration
 - Organisation du séjour

La restauration

Le petit déjeuner est servi en chambre de 6h30 à 10h



Nous vous proposons:

- boisson chaude (thé, café ou chocolat)
- jus d'orange
- fruits frais de saison
- yaourt (nature ou aux fruits)
- viennoiseries
- petits pains
- céréales
- madeleine - fromage
- beurre
- confiture, miel, Nutella

Le restaurant est ouvert de 19h à 22h



Le restaurant est uniquement sur réservation.

Veuillez désinfecter vos mains avec une solution hydro alcoolique avant le passage au restaurant.

Veuillez respecter les geste barrière avec les autres clients.

MENU GESIP

Entrée
Plat
Dessert
Eau minérale
Café



Hôtel Les Nymphéas

Nous avons mis en place les mesures sanitaires suivantes :

- La mise à disposition de nos clients du gel Hydrologique.
- La mise en place de la circulation à sens unique afin d'éviter le croisement des clients dans l'espace commun.
- Les petits déjeuners et les diners sont servie en forme de plateaux repas dans les chambres (avec des plats chauds pour le diner).
- La désinfection journalières et systématiques des toutes les chambres.
- L'application des gestes barrière partout dans les espaces commun avec l'obligation du port de masque dans l'accueil de l'hôtel.



Prise en charge d'un cas symptomatique COVID-19 dans l'entreprise

AMI SANTE - 14, rue de l'Artisanat 27200 VERNON - Tél : 02/32/28/70/30 - N° Adhérent : 50568

email: espaceadherent@ami-santé.fr - Médecin du travail: Dr Françoise LIONNET

Le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du gout et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- l'isolement;- la protection;- la recherche de signes de gravité.

- 1- Isoler la personne symptomatique dans la salle de réunion en appliquant immédiatement les gestes barrières, garder une distance raisonnable avec elle (1 mètre) avec port d'un masque « grand public » ou chirurgical si disponible.
- 2- Mobiliser le référent **SST du CNPP**. Lui fournir un masque avant son intervention.
- 3- En l'absence de signe de gravité, contacter le médecin du travail ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :

- Se présenter, présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).
- Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance de 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.



4- Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage du poste de travail et le suivi des salariés.

5- Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance Maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en quatorzaine (pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé). Les acteurs de contact-tracing pourront s'appuyer sur le registre de présence réalisé par Gesip en amont ainsi que le cas échéant, sur la médecine du travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable »)